Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 033-243301249-20261008-2026_10_01-DE

LES RIVES DE LA LAURENCE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance ordinaire du 08 octobre 2026

****

L'an 2026, le 08 octobre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Hubert LAPORTE

	Présent (P) Excusé (E) Absent (A)	Ayant donné pouvoir à
Hubert LAPORTE	P	
Marc ARLABOSSE	P	
Sylvie AYAYI	P	
Sébastien CANTERO	P	
Corinne CANUDO	P	
Nathalie CHANSARD	E	
Pierre COTSAS	P	
Pascal COURTAZELLES	E	
Laetitia DA COSTA	E	Claude PULCRANO
Antoine de TOURNEMIRE	P	
Frédéric DUPIC	P	
Luc DUTRUCH	P	
Jean-Paul ESCORIHUELA	P	
Sébastien FAURIAT	E	Fabienne FITAL
Serge FERNANDES	P	
Fabienne FITAL	P	
Christine GALLOT	P	
Johanna JAVELLE	E	
Corinne JEAN-THÉODORE	P	
Olivier LAFEUILLADE	P	
Julie LAMBERT-PARRET	E	
Paul MARROC	E	
Marie-Geneviève ORNON	P	
Claude PULCRANO	P	
Henri PUYAU-PUYALET	P	
Sébastien ROUX	P	
Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN	P	
François SPAGNOL	A	
Julie TOURNÉ	E	Henri PUYAU-PUYALET
Sandrine VAN DE MOSSELAER	P	

Secrétaire de séance : Sandrine VAN DE MOSSELAER Date de convocation : 01/10/2026

Nombre de Conseillers : 30
Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 24
Nombre de suffrages exprimés : **24**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 033-243301249-20261008-2026_10_01-DE

D.2026-10-01 : ***Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2026***

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 09 juillet 2026 a été transmis aux membres conformément aux usages.

Conformément aux principes posés par le Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 10 septembre 2026.

Fait à Saint-Loubès, le 08 octobre 2026

Le Président

Hubert LAPORTE

COMMUNAUTE DES COMMUNES GIRONDE LES RIVES DE LA LAURENCE

La secrétaire de séance

Sandrine VAN DE MOSSELAER

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr